Cas pratique

Nom de la personne publique	Institut de France 23, quai de Conti 75006 Paris
Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur	Le Chancelier de l'Institut de France
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 du code de la commande publique	Le Chancelier de l'Institut de France
Comptable assignataire des paiements	Le comptable public, Receveur des Fondations
Mode de consultation	PROCEDURE ADAPTÉE en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-3° du Code la commande publique ainsi que II de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Objet	Accord cadre n°AC26/6-027 Prestations de restauration-conversation des œuvres du musée Jacquemart André Lot n°3 - Mobiliers et œuvres en bois

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Ecole française, *Table chiffonnière*, marqueterie de bois de satiné et de sycomore, sur bâti de chêne et sapin, bronzes dorés, vers 1750, MJAP-M 1288

Dimensions en **cm** :

- Hauteur : 76,5 cm
- Largeur : 53 cm
- Profondeur : 37,5 cm

ARTICLE 2 : PRESTATIONS ATTENDUES DANS LE CADRE DU « CAS PRATIQUE »

Les prestations suivantes sont attendues :

Constat d'état, diagnostic et établissement d'un protocole de restauration, à réaliser sur place, au musée, pour une restauration fondamentale de l'œuvre et prescriptions ci-dessous :

- Traitement d'une éventuelle infestation biologique
- Dépoussiérage, nettoyage, décrassage
- Traitement de refixages et consolidation de la structure, des éléments constituant le meuble, et de sa surface.
- Nettoyage des bronzes, et refixage de ces derniers.
- Restauration du plateau et de ses charnières.
- Rédaction et remise du rapport de restauration (cession des droits de propriété intellectuelle comprise).

Valeur d'assurance : 100 € (cent euros)

Prestations de restauration réalisées dans les locaux du titulaire (transport A/R à la charge du titulaire).

Le chiffrage du cas pratique s'entend comme comprenant notamment tous les déplacements du restaurateur, l'ensemble des fournitures, le transport A/R.

ARTICLE 3 : PHOTOGRAPHIES



Vue de profil de la table



Vue du dessus du plateau marqueté.